



L'égalité réelle dans la Fonction publique n'est pas une priorité pour le gouvernement

19% d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, 67,1% des non-titulaires sont des femmes, 82,3% des postes à temps partiels sont occupés par des femmes. Dévalorisation des professions à prédominance féminine, carrières grignotées, congé parental mal rémunéré... et la liste des inégalités est longue.

Après une négociation éclair sur l'égalité professionnelle femmes - hommes dans la Fonction publique, le gouvernement vient de prendre la responsabilité d'enterrer le protocole d'accord sans que l'ensemble des organisations syndicales aient pu donner leur position.

Alors que le gouvernement pouvait financer 1000 places de crèches supplémentaires pour l'Etat, il s'y refuse en prétextant un accord non majoritaire.

En vérité, la CGT, FO et Solidaires avaient depuis le début demandé davantage de temps pour la négociation et la consultation. Etant en période électorale, les syndicats, syndiqué.e.s et personnels étaient et sont pour nous dans l'incapacité de débattre et de s'approprier la question de manière sérieuse avant le 6 décembre. Sans motif sérieux, le gouvernement s'est entêté à rester enfermé dans un calendrier très serré, par ailleurs manifestement calé sur les élections professionnelles dans la Fonction publique.

Psycho-rigidité, calcul politicien visant à peser sur l'échéance des élections professionnelles ou absence de volonté d'avancer sur l'égalité : le gouvernement démontre encore une fois son incapacité à négocier et à acter des avancées réelles pour tout.e.s les agent.e.s de la Fonction Publique.

La CGT appelle toutes ses organisations à poursuivre la consultation et à faire savoir leur mécontentement en envoyant en masse la motion au premier ministre pour :

- Une grande loi spécifique égalité, ou grande loi de cause nationale sur l'Egalité ;
- La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine le plus rapidement possible ;
- Un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires ;
- Des mesures contraignantes avec une obligation de résultat pour les employeurs publics, en conformité avec la Loi « avenir professionnel » qui a introduit cette notion pour le secteur privé ;
- De nouveaux droits pour les victimes de violences sexuelles et sexistes subies par les femmes sur leur lieu de travail.

<https://www.youtube.com/watch?v=Tp9hOH5lcfs#action=share>

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)